

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

POUR UNE GÉNÉRATION SANS SUCRE - (N° 2307)

Tombé

N° AS43

AMENDEMENT

présenté par
Mme Sebaihi, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« à compter de l'entrée en vigueur de la même loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel